



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 27 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE pour certains élèves du primaire, recommencer une année serait nécessaire afin d'acquérir des notions qu'ils n'ont pas intégrées du premier coup;

CONSIDÉRANT QUE ces notions non acquises risquent de devenir un handicap à long terme et que le fait de ne pas doubler les oblige à trainer un retard qui leur nuira pour le reste du parcours scolaire, ce qui nuira à leur estime de soi à long terme;

CONSIDÉRANT QUE, recommencer une année permet à plusieurs élèves de poursuivre au régulier alors que le contraire les pousse vers un cheminement spécialisé qui nuit à leur futur en leur coupant l'accès à plusieurs métiers;

CONSIDÉRANT QUE, pour de nombreux élèves, savoir qu'ils risquent de doubler leur donnerait une motivation à travailler plus fort afin d'avoir de meilleures notes, développant ainsi de meilleurs acquis et la fierté des efforts fournis;

CONSIDÉRANT QUE rien ne justifie le passage direct de la 5^e année vers le secondaire spécialisé alors qu'une 6^e année rend possible l'accès au secondaire régulier;

CONSIDÉRANT QUE les acquis obtenus au primaire sont bien plus importants que le nombre d'années utilisées pour les acquérir.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de mettre en œuvre des mesures qui permettront d'offrir un meilleur avenir aux enfants en :

- obligeant le doublage d'un élève qui obtient de mauvaises notes en fin de cycle (donc en 2^e ou en 4^e année);
- interdisant qu'un élève ayant doublé passe directement de la 5^e année au secondaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pierre Dufour
Député d'Abitibi-Est

23 mai 2023

Date de signature de l'extrait